

## ANNEE 2022

### Domiciliation - écrivain public - service social

*Le cadre de cette domiciliation :*

- Arrêté préfectoral du dispositif de domiciliation des personnes sans résidence stable du 11.01.2018 renouvelé le 23.02.2023
- Agrément de l'ADAV33 pour ses trois sites pour une période de 5 ans
- Charte de domiciliation ADAV33 (faisant office de règlement intérieur)

#### La domiciliation ADAV 33 en chiffres en 2022 :

- **1 780** pochettes courrier (pochettes ménages) dont :
  - 871 à Talence (file active au 31.12.2022)
  - 633 à Toulenne traitées dans l'année – entrées/sorties – nombre important du fait des saisonniers
  - 276 à Libourne.

Le nombre de ménages domiciliés à l'ADAV33 est un peu moins important que l'année précédente pour plusieurs raisons :

- Un travail avec les CCAS pour que les ménages qui le souhaitent puissent y être domiciliés, à proximité de leurs lieux de vie
- Une évaluation fine des demandes de domiciliation à l'ADAV33 à partir des réalités de vie effectives en Gironde et un questionnement avec les familles autour de la scolarisation de leurs enfants
- Un toilettage dans le fichier des domiciliations pour conserver les domiciliations effectives.

#### L'activité consiste en :

- ✚ Réception, rangement et classement du courrier
- ✚ Accueil physique et téléphonique des personnes
- ✚ Aide et orientation aux démarches administratives
- ✚ Écrivain public
- ✚ Accès aux droits par le numérique à partir de bornes accessibles dans chaque lieu de domiciliation – accès qui peut être accompagné
- ✚ Ateliers collectifs visant à une plus grande autonomie sociale et à la promotion des personnes,
- ✚ Réunions mensuelles d'accueil des demandes de domiciliation : accord ou réorientations accompagnées vers des services plus adaptés.
- ✚ Comités d'usagers sur les trois lieux de domiciliation et d'accès aux droits.



*au siège à Talence*

## L'activité 2022 et quelques points marquants :

Notre association – qui a poursuivi l'accueil/domiciliation du public pendant le covid – a mis en place un accueil respectant les règles sanitaires et les gestes barrières. Cette organisation perdure.

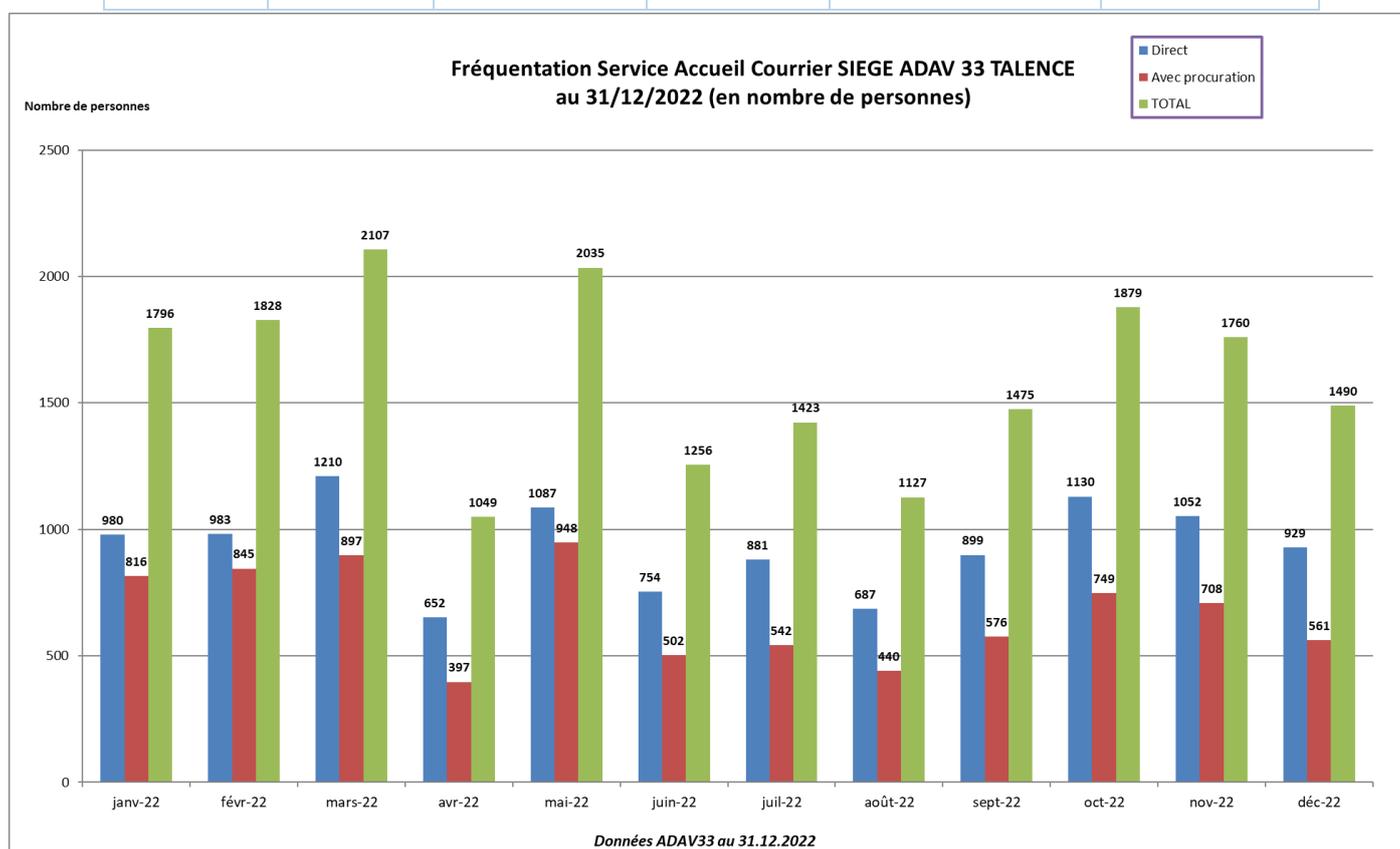
### Quelques observations :

- ✚ Animation de la borne numérique toujours plus sollicitée, parfois accès en autonomie, parfois accompagnement par des membres de l'équipe et / ou des jeunes en service civique
- ✚ Poursuite en 2022 de la distribution en continu de masques aux usagers, de rappels des gestes barrières et d'informations sur la vaccination
- ✚ Accueil inconditionnel le matin et prise de rendez-vous sur site les après-midis dans le respect des règles sanitaires
- ✚ Durant l'année 2022, nous avons observé une présence importante de voyageurs en Gironde, particulièrement sur la Métropole, avec une forte sollicitation du service

### L'accueil en quelques chiffres :

- Dans les trois sites, la distribution et l'explication de courriers concerne en moyenne **626 ménages/semaine**
- A Talence, **1 603 contacts ménages/mois** en moyenne pour le courrier (*File active au 31.12.22*)

Année 2022 (Talence)	Accueil physique	Récupération procuration	Téléphone direct	Téléphone indirect	Total
N° de personnes	5773	6300	5472	1684	19 229



- La fréquentation a été plus importante en mars (avant les départs) et moins importante au mois d'août
- 58,5 % des ménages sont reçus à l'ADAV en contact direct et 41,5 % par procuration : au moment du covid, les procurations étaient très importantes ; on note depuis une augmentation de la fréquentation en contact direct dans les trois lieux d'accueil

L'accès aux droits par le numérique en quelques chiffres :

- Animation autour d'une borne tactile par des jeunes en service civique pour l'accès aux droits par le numérique. Ces jeunes sont mis à disposition par Cap solidaire avec qui l'ADAV33 a passé une convention de partenariat. Cependant en 2022, si des jeunes ont pu être accueillis à Toulonne et Libourne, nous n'avons pas eu de candidat à Talence.
- En 2022, 1471 personnes concernées sur nos trois sites pour un accompagnement à l'accès aux droits par le numérique.

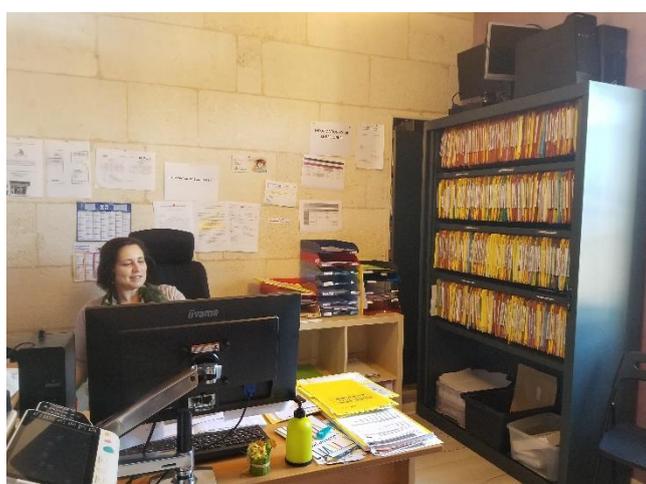
Trois bornes tactiles sont ainsi actives et animées à :

- Talence
- Toulonne
- Libourne, pour favoriser et accompagner l'accès aux droits par le numérique.

Au fil des années, nous observons une amélioration significative de l'autonomie de plusieurs familles que nous recevons grâce à cet accompagnement adapté.

**Chiffres demandes domiciliations 2022**  
**Réunions collectives (Talence)**

<b>Inscrits</b>	207 personnes	155 ménages
<b>Venus</b>	112 personnes	84 ménages
<b>Accords</b>	65 personnes	48 ménages
<b>Refus</b>	10 personnes	6 ménages
<b>Reports</b>	37 personnes	24 ménages



Accueil à l'antenne de Libourne



Accueil à Talence



*Accueil à l'antenne de Toulonne*

### **Quelques faits marquants en 2022 au Service Accueil-Domiciliation :**

- Partage du logiciel WINLIS 2 en partenariat avec les associations du réseau national de la FNASAT
- Poursuite de l'animation de comités d'usagers, de journées portes ouvertes ou de cafés-informations sur les trois sites de l'ADAV33 et rencontres régulières pour partager et mettre en réflexion la qualité de ce service et les conditions d'accueil et d'accompagnement
- Un travail d'appui aux CCAS est réalisé pour faire progresser la domiciliation en CCAS des personnes qui le souhaitent
- Poursuite de l'animation autour de 3 bornes numériques accessibles aux Voyageurs (sur les trois sites) dont la découverte et l'utilisation sont accompagnées par des jeunes en service civique (avec l'Association Cap Solidaire), ainsi qu'animation d'ateliers à partir de tablettes ou de smartphones.

### **Perspectives de développement 2023**

- Développement et structuration de l'activité accès aux droits par le numérique : accueil informel + ateliers.
- Poursuite de la réflexion conjointe avec les Comités d'usagers pour un meilleur accueil et pour développer la participation.
- Prise en compte de l'accès aux soins et à la santé que la pandémie a mis en lumière mais surtout l'enquête Santé Publique France menée avec la collaboration des associations (dont l'ADAV33) en Nouvelle Aquitaine.
- Nouvel agrément préfectoral pour la domiciliation - 5 ans 2023 – 2028 le 23.02.2023

